

La CPU quitte l'agenda social pour réclamer des garanties budgétaires pour 2017

Paris - Publié le jeudi 30 juin 2016 à 18 h 21 - Actualité n° 72441

Imprimé par Xavier Teissedre pour son seul usage (ab. n° 13929)

« Tant qu'il n'y aura aucune garantie budgétaire liée notamment à l'accompagnement de l'augmentation du nombre d'étudiants et à la compensation des conséquences des mesures prises par l'Etat, la CPU refusera de participer à l'agenda social », annonce la CPU le 30/06/2016.

« Plus d'1,6 million d'étudiants feront leur rentrée en septembre prochain et les universités n'ont aucune vision claire de leur avenir budgétaire. Comment dans ces conditions préparer sérieusement une rentrée et accueillir nos étudiants dans les conditions nécessaires à leur réussite. Devant cette situation inédite, l'Etat souhaiterait dans le même temps que la CPU participe à l'Agenda social, conférence dont les conclusions pourraient également entraîner de lourdes conséquences financières pour les universités », affirme la conférence.

Selon la CPU, le budget 2017 des universités « doit être augmenté de 1 Md€ ». Une hausse qu'elle justifie ainsi :

- 140 M€ d'augmentation naturelle du budget de fonctionnement des établissements ;
- 230 M€ pour accueillir 33 000 étudiants supplémentaires ;
- 273 M€ pour compenser les mesures décidées par l'Etat (augmentation du point d'indice, revalorisation des catégories A-B-C, prolongation de la loi Sauvadet, financement des 1000 emplois, compensation boursière) ;
- 350 M€ pour la mise en sécurité et accessibilité des bâtiments.

Lancé le 02/11/2015 pour un an, l'agenda social réunit les organisations syndicales représentatives des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CPU et le MENESR en la personne de Catherine Gaudy, directrice générale des ressources humaines.

L'agenda social

- Lancé le 02/11/2015 pour un an, l'agenda social réunit les organisations syndicales représentatives des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ([Ferc-CGT](#), [SNPTES](#), [Sgen-CFDT](#), [FSU](#), [Unsa-Education](#), [FO](#), [Solidaires](#)), la CPU et le ministère en la personne de Catherine Gaudy, directrice générale des ressources humaines.
- Cet agenda social est un engagement pris en 2013 lors des débats parlementaires de la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche. Il avait fait l'objet d'un protocole signé en février 2014 par le ministère, certaines organisations syndicales ([Unsa-Éducation](#), [Sgen-CFDT](#), [SNPTES](#)) et la CPU.
- L'agenda social doit être le lieu de discussions autour de 5 thèmes :
 - Suivi de la situation des contractuels ;
 - Mobilité ;
 - Responsabilité sociétale de l'employeur ;

- Missions et perspectives de carrières ;
- Régimes indemnitaires.

Une campagne revendicative intersyndicale

Par ailleurs, le SNTRS-CGT, le SNCS-FSU, le Snesup-FSU, le Snasub-FSU, le Snep-FSU, Sud Recherche EPST et Sud Education lancent une campagne revendicative le 06/07/2016 : ils demandent « dès 2017, une loi de programmation de l'ESR, avec un financement en augmentation de 3,5 Md€ par année pendant dix ans pour atteindre l'objectif de 1 % du PIB pour la recherche publique et 2 % de PIB pour l'enseignement supérieur ».

Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau (fin de mandat : décembre 2016)

Jean-Loup SALZMANN, président

Gérard BLANCHARD vice-président

Khaled BOUABDALLAH, vice-président.

Délégué général : Denis Ehram

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.

- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)

- des conseillers et consultants (7 personnes)

- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00